

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Délibération n°2024.01.06 B

Cession de parcelles en zone d'activités économiques de Nersac au lieu-dit la Maladrerie à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage - Modification de la délibération n°87 B du 12 juillet 2022

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: 27
Nombre de présents: 22
Nombre de pouvoirs: 3
Nombre d'excusés: 2

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Francis LAURENT à Michel BUISSON,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_6B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.01.06 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

CESSION DE PARCELLES EN ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE NERSAC AU LIEU-DIT LA MALADRERIE A LA SOCIETE PICARD THERMOFORMAGE DU GROUPE NEXT EMBALLAGE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°87 B DU 12 JUILLET 2022

Pilier : 3
Ambition : 301
Enjeux : 30101

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité, recherche et développement

Par délibération n°87 B du 12 juillet 2022, le bureau communautaire a approuvé la cession de plusieurs parcelles situées sur la commune de Nersac à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage.

Il convient aujourd'hui de corriger cette délibération en ajoutant à la liste des parcelles cédées, la parcelle cadastrée AE 224, d'une superficie de 636 m².

Le montant de la cession de ces parcelles reste inchangé, à savoir 140 000 €, pour une superficie totale cédée de 18 652 m².

Je vous propose :

D'AUTORISER la sortie de l'actif de la parcelle AE 224 située sur la commune de Nersac.

D'APPROUVER la modification de la délibération n°87 B du 12 juillet 2022, afin d'ajouter la parcelle cadastrée AE 224 dans le lot des parcelles à céder à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage ou à toute entité la représentant, sans modification du montant total de la cession qui s'élève à 140 000 € HT, soit 168 000 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_6B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...).

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_6B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024